



DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 33_22

Objet : Demande d'aide auprès de la Caisse des Dépôts et consignations pour une étude pré-opérationnelle – quartier du Crozet - Scionzier

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20/33 du 24 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au président ;

Vu les indicateurs de fragilité des copropriétés privées sur le quartier de Veille Active du Crozet à Scionzier : paupérisation du quartier, administration provisoire pour l'une d'entre elles, impayés de charge, construction avant 1974 ...

Une étude pré opérationnelle d'un montant estimatif de 55 000 € HT permettra l'établissement d'un diagnostic multicritère pour prévenir une dégradation de la situation d'ensemble de ces copropriétés.

En date du 22 juillet 2022, une subvention d'un montant de 27 500 € HT, soit 50% de l'étude, a été accordée par l'ANAH. Une demande d'aide auprès de la Caisse des Dépôts et consignations est sollicitée, à hauteur de 25% de l'étude, soit un montant de 13 750 € HT. Le reste à charge estimé pour la 2CCAM sera de 13 750 € HT.

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'étude pré opérationnelle sur le quartier du Crozet à Scionzier, relative à l'établissement d'un diagnostic multicritère et de préconisations pour un montant de 13 750 €HT

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de Communes et un extrait en sera affiché à la porte de la 2CCAM.

Fait à Cluses le 01 septembre 2022

Le Président

Jean Philippe Mas



« Certifié exécutoire »

Télétransmis le :

5 SEP. 2022

Publié ou notifié le :

5 SEP. 2022

Le Directeur Général des Services, Arnaud DEBRUYNE